

## **Groupe de travail ministériel RASED du 11 juin 2013**

**Le SNUDI-FO a participé au 3<sup>ème</sup> et dernier « groupe de travail ministériel » de préparation d'une nouvelle circulaire sur les missions et les obligations de service des personnels de RASED.**

**Il devait essentiellement porter sur les obligations de service de ces personnels mais seulement cinq minutes de la réunion qui a duré deux heures a été consacré à ce point pourtant essentiel. Tout ce que nous dénoncions dans les GT précédents est confirmé. Le pôle ressource est confirmé, les contraintes des personnels accrues, les conditions de travail détériorées.**

### **Le Pôle ressource est confirmé**

Le «*pôle ressource*» dans chaque circonscription qui regrouperait conseillers pédagogiques, maîtres formateurs, animateurs TICE, référent handicap, personnels de RASED, enseignant itinérant... est confirmé. L'IEN est le «*pilote du pôle ressource* ». Il est chargé de définir «*après concertation des membres du pôle, les axes stratégiques de mise en œuvre des aides aux élèves et aux enseignants de la circonscription*». Et les membres du pôle ressource «*travaillent collectivement à partir d'un projet de circonscription*».

**Le SNUDI-FO a revendiqué que les missions des personnels de RASED soient définies nationalement. Il a précisé que le pôle ressource, loin de répondre aux réouvertures de postes indispensables, allait permettre de fermer des postes supplémentaires.**

### **Presque tout est défini localement par l'IEN**

Le rayon d'action des personnels pourrait englober toute la circonscription. Il est aussi défini par l'IEN : «*Il [leur périmètre d'intervention] est localisé sur un groupement d'écoles selon une sectorisation infra-circonscription définie par l'IEN, ou englobe tout le territoire de la circonscription.*»

«*Les modalités de fonctionnement du RASED sont définies par l'IEN*».

Ils interviennent au collège : «*les membres des RASED sont mobilisés pour le travail de liaison et de coordination permettant le suivi du parcours des élèves de 6<sup>ème</sup> ayant rencontré des difficultés à l'école élémentaire.*»

**L'IEN devient donc le maître d'œuvre dans tous les domaines : projet de circonscription, définition du périmètre d'intervention, modalités de fonctionnement. Avec ce projet un grand pas est franchi vers l'autonomie, les personnels n'y gagneront que des contraintes supplémentaires. C'est le contrat qui se substitue au statut.**

### **Les obligations réglementaires de service dégradées**

Si le projet rappelle que les obligations de service des personnels de RASED sont définies par le décret 2008-755 du 30.07.2008 (24h hebdomadaires + 108 heures annualisées) et par la circulaire 2013-019 du 4.02.2013 (utilisation des 108 heures), voici comment il prévoit d'utiliser les 108 heures pour les maîtres E et G :

Y sont compris : le temps de concertation, les travaux en équipes pédagogiques, le suivi des élèves de 6<sup>ème</sup>, les temps d'échange consacrés à la situation de l'élève en difficulté, les relations avec les parents, les liens avec les autres professionnels du pôle ressource, avec les professionnels extérieurs, le temps de synthèse, la participation aux animations et formations pédagogiques de la circonscription.

**Ce qui a valu la remarque du SNUDI-FO que la charge de travail exigeait non pas 108 heures annuelles de travail mais 108 heures par mois, et d'ajouter que ces exigences correspondaient à une dégradation sans précédent des conditions de travail de ces personnels.**

**Quelle organisation syndicale pourrait accepter une telle destruction du statut et une telle dégradation des conditions de travail ? Lors des différents groupes de travail, Force Ouvrière a exprimé sa ferme opposition à ce projet de circulaire. Il continuera de revendiquer le respect des garanties statutaires des personnels, l'amélioration de leurs conditions de travail, leur indépendance pédagogique, l'ouverture des postes nécessaires.**